


Diagnostique	Types de biens	Textes	Objet	Responsable du rapport	Validité	Location
<p>AMIANTE</p> <p>D.T.A (Dossier Technique Amiante)</p>	<p>Logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1 juillet 1997</p> <p>- Immeuble Grande Hauteur - ERP 1^{er} a 4eme Catégorie - ERP 5eme Catégorie, partie commune immeuble d'habitation, locaux de travail, bâtiment Agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> Décret 97-855 Décret 2001-840 Décret 2002-839 Code Santé Publique 96-97 Art 1334-14 à 1334-29 <p>Obligation avant le 31/12/2003 Obligation avant le 31/12/2003 Obligation avant le 31/12/2005</p>	<p>Détecter la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante Protéger les habitants Protéger les ouvriers</p>	<p>Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré</p> <p>Les propriétaires doivent constituer un DTA (Dossier technique Amiante), pour les immeubles Le technicien en diagnostic établi le rapport base du DTA</p>	<p>Illimité si absence d'Amiante Si présence : suivant l'état de dégradation du produit</p> <p>Du simple contrôle périodique des matériaux, confinement, ou retrait</p>	<p>NON</p>
TERMITES	<p>Tous les bâtiments dans les zones infectées par arrêté préfectoral A la Réunion toute les communes de l'île</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi du 8 août 1999 Code Santé Publique art R 133-1 à R 133-9 et art L 133-1 à L 133-6 décret du 3 juillet 2000 Circulaire du 23 mars 2001 Décrets du 5 sept. 2006 et du 21 décembre 2006 Arrêté du 29 mars 2007 	<p>Détecter la présence de termites et vérifié si d'autres agents de dégradation du bois</p> <p>Obligation pour le propriétaire a défaut le syndic de déclarer à la mairie les zones infestées</p>	<p>Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré</p>	<p>6 mois</p>	<p>Non</p>
<p>PLOMB</p> <p>CREPS (Constat de Risque d'Exposition au Plomb)</p>	<p>Tous les logements construits avant le 1 janvier 1949</p>	<ul style="list-style-type: none"> Code de la Santé Public art 1334-1 à 1334-13 Code de la Construction et de l'Habitation art 271-4 Décret du 25 août 2006 Arrêté du 24 avril 2006 Décrets du 5 sept. 2006 Décrets du 21 nov. 2006 	<p>Détecter la présence de plomb dans les peintures Eviter les cas de saturnisme Protéger les ouvriers</p>	<p>Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré</p> <p>(Prochainement)</p>	<p>Si présence de plomb : 1 an pour la vente 6 ans pour la location</p> <p>Si absence : illimité</p>	<p>Oui</p> <p>A partir du 12 août 2008</p>
ELECTRICITE	<p>Tous les logements à usage d'habitation dont l'installation a plus de 15 ans, Certificat Consuel /Promotelec < 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi Engagement national pour le Logement (ENL) 2006-872 du 13 juillet 2006 art134-7 Décret 2006-1147 du 14 septembre 2006 	<p>Détecter les risques pour la sécurité des personnes.</p>	<p>Technicien en diagnostic immobilier certifié et assuré</p>	<p>3 ans</p>	<p>Non</p>
<p>ERNT</p> <p>(Etat des Risques Naturels et Technologiques)</p>	<p>Biens construits ou non dans les zones ayant fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi 30 juillet 2003 Code de l'environnement Art 125-23 à art 125-27 Décret du 15 février 2005 http://www.reunion.equipement.gouv.fr/les_grands_dossiers/RNR/PPR/consulter/consulter.htm 	<p>Informers les acquéreurs et les locataires sur les risques naturels et technologiques</p>	<p>Etabli à partir des données fournies par les arrêtés préfectoraux et selon un modèle type CERFA</p>	<p>6 mois</p>	<p>Oui</p>
LOI CARREZ	<p>Logement en copropriété à usage d'habitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 Décret 97-532 du 23 mai 1997 	<p>Mesurer précisément et informer les acheteurs sur la superficie de leur futur logement</p>	<p>Propriétaire ou personne compétente.</p>	<p>Illimitée sauf si des travaux</p>	<p>Non</p>
<p>GAZ</p> <p>Propane dans le jardin : OUI Bouteille de reliée directement sur la gazinière :NON</p>	<p>Logement dont installation a plus de 15 ans certificat de conformité Qualigaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> ENL 13/07/2006 Décret 2006-1147 et du 21/12/2006 Arrêté du 06/04/2006 	<p>Détecter les risques pour la sécurité des occupants</p>	<p>Opérateur en diagnostics immobilier</p>	<p>3ans</p>	<p>non</p>

 = diagnostic réalisé par Mascareignes EDI